

Coll JAY

P 0815

LA REVUE ADMINISTRATIVE

revue bimestrielle de l'administration moderne

★
COMITE D'HONNEUR

MM. Désiré ARNAUD, François M. de BALASY, Marc-André BERA, Pierre-Louis BLANC, Paul CARCELLE, René CHATELAIN, Didier CHAUTANT, Jacques CHAUVIN, Bernard CHENOT, René CHIROUX, Jean-Paul COSTA, René COUTANT, Louis CROS, Michel DEBRE, Pierre DEHAYE, Paul DEHEME, Maurice DOUBLET, Roland DRAGO, Philippe DURIEUX, Pierre ESCOUBE, Francis-J. FABRE, Louis FOUGERE, Yann GAILLARD, François GAZIER, Jacques GEORGEL, Pierre GERMAIN, Claude GOYARD, Roger GREGOIRE, Fernand GREVISSE, Léo HAMON, Hubert JOLY, Claude LABARRERE, Georges LANGROD, Roger LEONARD, Christian LEROY, Georges LIET-VEAUX, Marceau LONG, Jean-Pierre MACHELON, Roland MANAL, Jean MARMOT, Georges MAS, Jean MILHAUD, Bernard PACTEAU, Edgard PISANI, Alain PLANTEY, Pierre RACINE, Stéphane RIALS, Jean SINGER, Frédéric TIBERGHEN, Jean-Emile VIE, Vincent WRIGHT.

★
COMITE DE FONDATION

R. CATHERINE - L. JUNILLON† - J.-E. REYMOND

★
Directeur - Rédacteur en chef : Robert CATHERINE
Rédacteur en chef adjoint : Guy THUILLIER

★
ADMINISTRATION : Bureau 203, 2 rue de Viarmes — 75001 PARIS
Secrétaire générale : Th. DUHEM ; Secrét. gén. honoraire : G. HOLLEBECQUE
Tél. : 42-36-23-90 (de 15 h. à 18 h.) — C.C.P. Paris 5450-16

ABONNEMENTS : France 525 F Etranger : 630 F.

DEPOSITAIRES : Librairies Techniques, 26, rue Soufflot, 75005 PARIS
Editions Pédone, 13, rue Soufflot, 75005 PARIS

246

NOVEMBRE
DECEMBRE
• 1988 •

ARCHIVES ET MEMOIRE DE LA NATION :

Pour une politique des archives orales

par Jacques CARITEY

Les archives orales sont une entreprise neuve : on en parle beaucoup, on commence à engranger des témoignages, on s'interroge sur les méthodes de collecte, on oppose **archives orales** et **histoire orale** (1), mais le mot suscite encore, ici et là, quelques réticences, notamment chez les historiens (2), et on constate quelque anarchie des entreprises (3). Nous voudrions montrer et la complexité des problèmes et la nécessité de définir clairement une **politique** des archives orales, d'établir des programmes cohérents : ce n'est, bien entendu, qu'une esquisse (4), c'est un domaine où les perspectives sont très mobiles.

I. - Depuis dix ans la situation a beaucoup changé, et on constate même une certaine effervescence dans le secteur : le Comité d'histoire de la Sécurité sociale a entrepris en 1975-1980 une collecte d'archi-

ves orales (5), la direction des Archives de France, grâce à Mme Bonnazi, a commencé des enregistrements de souvenirs d'hommes politiques en 1980, et vers 1983 créé une série (A V) pour conserver les témoignages oraux « provoqués », ou entrés par dons ou dépôts (6) ; la direction des Archives diplomatiques a amorcé la collecte des souvenirs de diplomates en 1983 (7) ; les services historiques de la Guerre, de l'Air, de la Marine ont pratiqué très tôt les archives orales (8), de même les Douanes ; dans quelques départements les services d'archives ont procédé à des collectes de témoignages (mais avec le souci de l'ethnographie ou du folklore principalement) ; en 1988 le ministère des Finances a décidé de pratiquer des enquêtes systématiques... (9). On voit la multiplicité des entreprises avec des moyens très divers, des formules très différentes (ici les textes enregistrés sont dactylographiés, là un intervenant universitaire mène l'entretien) (10). Or il s'agit d'une fonction historique qui va nécessairement se développer pour quatre raisons.

Première raison : chaque année disparaît un **capital de mémoire** extraordinaire, chaque personnalité qui meurt emporte avec elle une masse de souvenirs,

(1) L'**histoire orale** utilise immédiatement les témoignages collectés, alors que les archives orales ne sont utilisées qu'avec un certain délai (30 ans en principe), ce qui permet une plus grande liberté de la part de l'interviewé : on ne dit pas les mêmes choses à un « historien oral » et à un « archiviste oral ».

(2) Les historiens s'intéressent peu, en général, aux témoignages qui seront exploités par leurs successeurs dans 30 ou 60 ans ; mais ils s'intéressent peu, de même, à la collecte des archives écrites.

(3) Aucun bilan n'en a été dressé de façon précise (on découvre au hasard d'une conversation que telle **institution** a procédé à des collectes de témoignages oraux...). Sur ce problème des archives orales, cf. G. Thuillier, « Pour la création d'archives orales », *Gazette des archives*, 1976, p. 28-32. Dominique Schnapper, *Histoire orale ou archives orales ?* Comité d'histoire de la Sécurité sociale, 1980, 114 pages. Chantal de Tourtier-Bonnazi, « La collecte des témoignages oraux », *Gazette des Archives*, 1987, p. 249-252, et « Les Archives nationales et les sources orales », *Actes du XXVII^e Congrès national des archivistes français*, Limoges, 27 septembre 1985 (Archives nationales, 1986), p. 86-90. Nous tenons à remercier Mme Chantal Bonnazi, Conservateur en chef de la Section contemporaine aux Archives nationales, des renseignements qu'elle nous a très libéralement communiqués.

(4) Quand un décideur — à Paris ou en province — pose la question : comment entreprendre des archives orales ? on ne sait trop que lui répondre, il manque un petit **guide** ou un **manuel** des archives orales, que Mme Chantal Bonnazi devrait bien écrire.

(5) Plus de 600 entretiens ont été menés par Mme Schnapper ; ils sont conservés aux Archives nationales (37 AS). Sur ces enquêtes — la plus grosse entreprise actuellement — cf. D. Schnapper, *ouv. cité* (liste des interviewés).

(6) La série A V comporte déjà (en 1988) 30 mètres linéaires de cassettes. Le tome V de l'**Etat général des fonds** doit donner le détail de cette série, qui comprend des dépôts importants d'institutions ou de chercheurs particuliers.

(7) On trouvera le détail de ces entretiens menés par Mme Pozzo di Borgo dans les **Rapports** annuels de la **Commission des archives diplomatiques**.

(8) Il semble bien que ce soit le service des archives de l'Air qui ait le premier entrepris la collecte des témoignages oraux — vers 1972 ? — en raison de la destruction des archives écrites antérieures à 1940...

(9) La collecte a commencé à l'automne 1988, sous la direction de Mme F. Descamps, secrétaire scientifique du Comité d'histoire économique et financière et de Mme Terray. Le Comité d'histoire industrielle du ministère de l'Industrie (créé en mai 1988) a décidé lui aussi, d'entreprendre des archives orales.

(10) C'est la méthode des Archives diplomatiques, elle permet de mieux faire **rebondir** l'entretien.

d'« impressions », de témoignages qu'il sera impossible par d'autres sources de retrouver. Et le monde a tellement changé en cinquante-soixante ans que ceux qui disparaissent touchaient presque à un « ancien régime » dont souvent nous n'avons guère de traces.

Deuxième raison : pour certains types d'histoire, les sources écrites sont très insuffisantes, ou même muettes : ainsi pour l'histoire du quotidien, l'histoire des gestes, l'histoire du corps, l'histoire médicale, l'histoire du **vécu** des métiers ; même pour l'histoire diplomatique, ce que conte le diplomate n'a que des rapports lointains avec la dépêche, c'est la vie du poste, les amitiés, le climat psychologique, les rapports personnels, les rivalités que l'on peut retrouver ou déceler si l'entretien est bien conduit (11). Plus l'histoire est complexe, technique, plus le besoin d'archives orales est grand.

Troisième raison : les archives orales doivent être créées non pour les besoins de l'historien aujourd'hui, mais pour les besoins de l'historien dans 30 ou 60 ans (12) : c'est-à-dire qu'on crée ainsi des **réserves** pour l'historien futur, ce qui complique quelque peu la tâche, car il faut — suivant le mot de Bergson — deviner ce qui dans notre présent à nous intéressera l'historien futur (il n'aura pas les mêmes curiosités, les mêmes grilles de questions, il s'intéressera à ce qui lui permet de saisir son présent à lui) ; il faut donc entreprendre des collectes de témoignages sur des **mutations** importantes, sur des faits jugés « porteurs d'avenir » (par exemple sur la genèse de sauts technologiques, comme les débuts de l'informatique, ou de problèmes médico-sociaux comme les toxicomanies ou le SIDA) (13).

Quatrième raison : les archives orales peuvent aussi susciter une histoire psychologique, elles permettent de conserver un **patrimoine biographique** (14) : on peut multiplier les **réécits de vie** qui

(11) Pour l'histoire administrative, les archives orales permettent de connaître le **vécu** du fonctionnaire, mais aussi les processus de décision, l'atmosphère d'un cabinet d'autrefois — et les intrigues de cabinet —, le rôle des amitiés, des clans ; on saisit aussi l'écart entre les « textes » et la pratique réelle, on peut suivre la « fabrication » d'un projet de loi, l'importance des négociations avec les « partenaires sociaux ». Or les souvenirs écrits ne parlent guère des pratiques réelles, on gomme les détails... Une étude précise sur les liens entre l'histoire administrative et les archives orales serait nécessaire.

(12) Tout comme les archives des ministères sont collectées aujourd'hui non pour l'exploitation immédiate mais bien pour être utilisées dans le délai de 30 ou 60 ans...

(13) Ou encore, pour l'histoire administrative, les débuts de l'E.N.A. ou les premières années de la direction de la Fonction publique...

(14) Cf. « Le patrimoine biographique », *Revue administrative*, 1987, p. 276-280.

partent de l'enfance — depuis l'enfance jusqu'à la retraite —, chercher à saisir ce qu'est dans sa « totalité » la vie d'un médecin, d'une infirmière, d'une religieuse, d'un professeur, d'un magistrat, d'un conservateur de musée ou d'un ingénieur électronicien : on touche là au **tuf** d'une société, aucun dossier administratif ne peut nous donner ce vécu (et les souvenirs écrits sont le plus souvent biaisés) (15), et par-delà un **métier**, une **carrière** on découvre une personne : mais conter une vie n'est pas une chose simple, on tend souvent à passer sous silence bien des choses.

On voit par là même que les objectifs d'une politique d'archives orales peuvent être complexes : on peut chercher :

— à combler les lacunes des documents administratifs, ou à les doubler,

— à créer de toutes pièces un système de **témoignages** sur une institution, un secteur en vue de satisfaire les besoins des historiens futurs.

— à constituer les archives du **patrimoine biographique**, qui serviraient notamment à une **histoire psychologique** des habitudes, des métiers, du vécu quotidien.

Quand on décide de mener des enquêtes orales dans un secteur, il faut avoir bien conscience de ces trois objectifs, et ce n'est pas toujours les mêmes méthodes, les mêmes recettes qu'il faut employer ; une réflexion doctrinale devrait être menée sur les finalités de ces archives orales constituées pour l'histoire future (en aucun cas on ne peut les confondre avec les objectifs de **l'histoire orale**, qui, elle, exploite **immédiatement** les témoignages recueillis, et dont les méthodes sont différentes) (16).

II. - La mise en œuvre d'une politique d'archives orales dans un secteur pose des problèmes délicats : il faut une certaine prudence, car il s'agit d'opérations lourdes et coûteuses.

(15) Même les confessions ou récits de vie écrits n'ont pas la même signification. Les mémoires d'hommes politiques sont beaucoup trop allusifs (par souci d'écriture, ainsi pour Edgar Faure) ; dans des entretiens **destinés aux archives**, on peut s'appesantir sur tel ou tel aspect, obtenir un jugement, une confiance sur une période **trouble**.

(16) Mais il y a un point de liaison : ces **documents oraux** collectés par les historiens oraux devraient être sauvegardés et déposés aux Archives nationales (ou départementales), car ces cassettes d'enregistrement peuvent servir aux historiens de 2030 ou 2060 (ainsi tel chercheur a déposé les cassettes qui ont servi à son étude sur l'art sous Vichy). Il devrait en être de même pour les enquêtes menées par les sociologues ou ethnologues, et pour les interviews approfondis entrepris par les instituts de sondage pour la préparation des questionnaires, notamment par la SOFRES et l'IFOP. C'est dire que le souci des archives orales devrait conduire à une politique globale de sauvegarde des témoignages oraux.

Premier problème : il faut définir soigneusement les objectifs prioritaires : veut-on s'intéresser uniquement aux décideurs, aux personnalités, aux « acteurs du système » ? Ou cherche-t-on aussi à collecter des témoignages sur la vie, l'organisation d'une institution (comment les fonctionnaires du Trésor voyaient-ils la direction du Trésor ?) (18), ce qui conduit à utiliser des méthodes proches des enquêtes des sociologues et à **cibler** différemment les entretiens.

Deuxième problème : comment organiser l'équipe ? Qui doit avoir la responsabilité de la cellule, et à quel niveau ? (19). Comment choisir et former des responsables d'entretien ? Faut-il que ces opérateurs soient « à plein temps » ? Faut-il des intervenants extérieurs connaissant bien la matière, pour « guider » l'entretien ? Peut-on utiliser des retraités ? On voit qu'il n'est pas facile de répondre à de telles questions : mais la qualité des entretiens dépend en partie des options retenues.

Troisième problème : ce sont des opérations longues, qui demandent une certaine durée et des crédits non négligeables : comment convaincre les décideurs d'accepter le principe de telles opérations, qui constituent des **archives futures** et ne présentent, à l'évidence, aucun bénéfice immédiat et dont les finalités, les méthodes, ne sont pas toujours aisées à comprendre ? Or un certain climat d'entente, de complicité même avec les décideurs est indispensable pour mener à bien de telles opérations : mais il faut qu'il soit bien clair que ces archives ne peuvent être utilisées immédiatement ; c'est la condition nécessaire pour que les témoignages ne soient pas « censurés », ou biaisés par prudence (on parle pour l'historien de 2050 — quand les autres acteurs du système seront disparus) (20).

Quatrième problème : ces cassettes sont mises à l'abri, ou versées aux Archives nationales (21) : comment éviter d'engranger en aveugle ? Comment

(17) Cf. G. Thuillier, « Pour une réflexion sur l'histoire : comment développer un secteur de recherche en histoire contemporaine », *Mouvement social*, janvier 1988, p. 31-43.

(18) Cf. Les témoignages utilisés par Y. Mamou dans une étude sur la direction du Trésor (1988).

(19) Faut-il des « historiens » ou des personnes ayant une formation générale de type Sciences-Po, ou même ayant une expérience de journaliste (car le métier est proche) ? La question reste ouverte.

(20) Une solution intermédiaire a été adoptée par le **Comité d'histoire de la Sécurité sociale** ; les cassettes sont déposées aux Archives nationales, et **non communicables** avant 30 ans, sauf autorisation donnée par la personnalité interviewée au chercheur.

(21) Répétons-le, ce qui n'est pas versé dans un fonds public court le risque d'être perdu...

assurer une certaine analyse du contenu ? Faut-il **indexer** (22) rapidement le contenu des entretiens (ce qui en permettra une utilisation facile dans x années) ? Comment assurer ce travail ? (23).

On voit les difficultés propres à ces entreprises, qui sont très neuves ; il n'y a pas de traditions, on improvise les solutions, on a une liberté de manœuvre étonnante : c'est une **innovation** au plein sens du terme, et on verra sans doute des formules inédites se développer (24) ; à la vérité, on ne sait pas encore où l'on va dans ce domaine. On comprend les hésitations, la prudence avec laquelle certains s'engagent dans cette voie, compte tenu des méfiances traditionnelles des historiens vis-à-vis de l'oral (25), et des réticences des décideurs devant tout ce qui touche au passé proche (et il y a des secteurs où les hésitations sont considérables, par exemple en matière médicale) (26). Cependant la demande est **considérable**, et on est bien obligé de s'adapter à la demande.

III. - Comment développer la collecte des archives orales ? C'est là un cas classique de croissance d'une « discipline » nouvelle.

Premièrement : il faut entreprendre une réflexion doctrinale sur ce que peuvent apporter les archives orales, établir une **typologie** des modes de collecte ; on doit par exemple réfléchir sur les questions d'échantillonnages, sur le choix des personnes interviewées, les méthodes de préparation et les grilles d'entretien, établir des calculs de coût (pour bâtir de tels projets,

(22) Un exemple en est donné par un inventaire du service historique de la Marine (M. Vigé, *Catalogue des Archives orales*, 1981, 200 p., Bibl. nat., 4° Lb 225/320) — mais peut-être là l'indexation du contenu est-elle trop précise.

(23) Il faudrait évoquer aussi le problème du **suivi** : il faut inciter l'interviewé à verser aux Archives ses papiers, les documents qu'il détient (les hauts fonctionnaires conservent beaucoup de papiers par devers eux, rapports, correspondances, agendas détaillés, chronos...), et parfois l'inciter à rédiger ses **souvenirs** (par exemple les souvenirs d'anciens administrateurs des colonies sont souvent fort pittoresques — et très instructifs).

(24) Notamment l'entretien accompagné en caméra vidéo (pour saisir le milieu où vit l'interviewé, l'atelier de l'artiste, ou pour saisir les gestes anciens d'un métier).

(25) Ils se méfient de la difficulté d'interpréter des témoignages, par définition partiels, ils critiquent le coût de ces opérations, ils n'en comprennent pas toujours l'utilité, ils rappellent les risques de **l'histoire orale** (et la maladresse de certains historiens **engagés** qui se sont lancés dans des opérations à risques, par exemple en matière d'histoire **féministe**, a accru ces défiances).

(26) Une étude de ces obstacles et réticences serait bien nécessaire. On a constaté avec surprise qu'il n'y a eu aucune opposition aux Affaires étrangères parmi les diplomates, et à la mort de Sekou Touré, on a même recueilli le témoignage du premier ambassadeur à Conakry en 1975....

il faut avoir une idée assez précise des coûts financiers — essentiellement des coûts de personnel —, du rendement d'une équipe, de la durée prévisible des opérations, de façon à présenter aux décideurs un projet solidement chiffré (27), il faudrait également réfléchir aux méthodes d'évaluation de la qualité des entretiens, de l'efficacité en cours d'opérations (pour rectifier le tir éventuellement) : la gestion d'un tel système est fort complexe (28).

Deuxièmement : on constate une certaine effervescence, il faudrait assurer autant que possible une certaine coordination, il serait bon qu'il y eut un minimum d'information (aux Archives nationales, un fichier a été établi pour les entretiens politiques (29), mais il est certain qu'une cellule — à un niveau quelconque — devrait être au courant de toutes les initiatives prises en ce domaine).

Troisièmement : il faut assurer une certaine formation des chefs de projet et des responsables d'entretien, en s'adaptant au terrain (30) ; il conviendrait aussi d'organiser un certain échange d'informations sur les méthodes employées, des confrontations d'expériences, tant est grande la diversité des méthodes, de la conception des équipes, du traitement des documents (31).

Quatrièmement : il est nécessaire d'élaborer un programme à moyen terme : les actions publiques (et semi publiques) devraient se développer dans quatre directions :

Première direction : il serait important que dans chaque direction départementale d'archives, fût constituée une cellule « archives orales » chargée : 1° d'établir des programmes, d'aider et d'orienter dans cette voie des associations, des sociétés savantes ou des « groupes », de former des responsables d'entretiens ; 2° d'effectuer la collecte de témoignages oraux dans des secteurs précis ; 3° d'assurer la conservation des cassettes entrées par dons, dépôts et de

(27) D'autant plus qu'il s'agit d'opérations longues, d'au moins 2 ou 3 ans (l'enquête pour la Sécurité sociale a duré près de 5 ans de 1975 à 1980, et des prolongements de cette opération paraissent aujourd'hui nécessaires, car on s'était arrêté en 1967).

(28) Il faut à la fois un pilotage scientifique et un pilotage administratif, et des évaluations périodiques.

(29) Également un fichier des organismes pratiquant les archives orales. On finira par créer un jour une petite banque de données.

(30) Des journées d'études ou colloques sur les archives orales et leurs techniques devraient avoir lieu régulièrement.

(31) Les Archives nationales ont organisé un stage d'initiation aux archives sonores en octobre 1988, et les archives orales y avaient leur place. Un deuxième stage doit être organisé en 1989.

gérer un fichier général. A côté des documents écrits, les archives orales — tout comme les archives audiovisuelles — ont leur place dans les dépôts d'archives, et on verrait très bien les Conseils généraux — et les Conseils régionaux — financer de telles enquêtes systématiques (32).

Deuxième direction : il serait nécessaire de développer, à l'échelle nationale, des enquêtes lourdes dans des secteurs jugés prioritaires : par exemple, il faudrait créer des archives orales scientifiques (33), médicales (par enquête auprès des grands médecins), archives orales littéraires (34), philosophiques (35), archives d'histoire technique (par exemple des témoignages sur les débuts de l'énergie nucléaire, ou la naissance de l'informatique (36). Ce sont là des projets qui supposent des programmes précis, avec des conseils scientifiques (pour collecter les souvenirs d'un mathématicien, ou d'un physicien, il faut sans doute des responsables d'entretien ou des intervenants, d'un certain niveau scientifique), et une coopération étroite avec les institutions concernées (par exemple pour une collecte de témoignages auprès de membres des grands corps) (37).

Troisième direction : il faut lancer des opérations dans des secteurs qui peuvent avoir leurs sources de financement « autonomes » : par exemple, on devrait constituer des archives orales à la S.N.C.F. (38),

(32) On pourrait imaginer que des plans de collecte de témoignages soient élaborés avec l'aide des archives départementales, des sociétés savantes, et des organismes concernés (par exemple on pourrait collecter les souvenirs des employés de la préfecture, ou de la trésorerie générale, ou encore les souvenirs de médecins, de sages femmes, d'infirmières, d'assistantes sociales, de religieuses : lerecueil d'Yvonne Kniebielher, *Nous les assistantes sociales*, Aubier, 1980 — publiant les témoignages d'anciennes — a montré l'importance, pour l'histoire locale, de tels souvenirs).

(33) L'histoire de l'invention (et l'histoire de l'innovation, l'histoire des échecs) ont besoin absolument de ces archives scientifiques (d'autant que les papiers personnels des savants et ingénieurs sont en général détruits par leurs enfants ou leurs proches).

(34) Il faut considérer qu'il est nécessaire d'étendre de telles enquêtes à des écrivains âgés (qui souvent n'écrivent pas de mémoires ou écrivent des mémoires « biaisés »).

(35) Rappelons l'intérêt des souvenirs collectés par la télévision sur Vladimir Jankélévitch. Mais jusqu'à présent on a peu collecté de souvenirs auprès de philosophes âgés.

(36) On sait l'importance de cette histoire, et sa complexité, cf. H. Bonin, « Pour une histoire de l'informatique française », *Vingtième siècle*, 1988, p. 123-125.

(37) Il est singulier qu'on n'ait pas jusqu'à présent collecté les souvenirs de conseillers d'Etat — par leur carrière mêlés à beaucoup d'affaires politiques ou économiques — ; certains estiment qu'il vaut mieux interviewer un directeur de cabinet qu'un ministre...

(38) L'Association pour l'histoire des chemins de fer, créée en 1987, devrait entreprendre une telle collecte.

à E.D.P. (39), au C.E.A., chez Renault, à Air-France, aux Charbonnages de France, à la Banque de France, à la Caisse des dépôts, etc., ces organismes pouvant avoir leur programme d'action, leurs équipes et parfois des objectifs particuliers. A l'évidence dans des secteurs comme l'histoire des P.T.T., l'histoire de l'éducation (40) ou l'histoire de la justice, il s'agirait d'opérations lourdes qui méritent d'être méditées avec soin.

Quatrième direction : il faut enfin s'occuper des secteurs qui ne peuvent trouver de sources de financement : par exemple le secteur religieux (clergé régulier (41), clergé séculier), le secteur agricole (42), où il serait urgent d'entreprendre des actions systématiques, tant les gestes, les conduites, les mœurs changent rapidement (dans certains cantons en 1960 on touchait encore à l'Ancien régime) ; avec l'appui des Chambres d'agriculture et des Syndicats agricoles (43) des opérations de grande ampleur pourraient être menées pour préserver la mémoire rurale.

(39) L'Association pour l'histoire de l'électricité n'a pu jusqu'à présent, pour des raisons particulières, entreprendre cette action. Mais l'enquête pourrait être très fructueuse, on le voit par les interviews d'un agent de secteur né en 1900 (cf. N. Gérome, « Généalogie de la vie quotidienne d'un agent de secteur... » *Bulletin d'histoire de l'électricité*, n° 11, juin 1988, p. 61-76).

(40) Nous pensons qu'il faut collecter systématiquement — sans souci d'utilisation immédiate — les souvenirs d'inspecteurs d'académie, de professeurs, de proviseurs, d'instituteurs, de professeurs d'Ecole normale : c'est tout un monde disparu que l'on retrouverait ainsi, celui d'avant 1950-1955. Des enquêtes devraient être menées par les centres de documentation pédagogique.

(41) Les souvenirs des religieuses entrées en religion avant 1950-1960 nous font toucher à un monde de traditions, à des formes anciennes de spiritualité, ou d'action sociale, qu'il est difficile de saisir autrement.

(42) Il serait possible de trouver des financements dans le monde agricole, mais l'ampleur de la tâche oblige à prévoir un soutien des collectivités locales, de l'Etat et d'institutions comme le Crédit agricole, la Mutualité agricole ou la Caisse des dépôts.

(43) Aucune étude n'a été entreprise, à notre connaissance, pour programmer de telles collectes, qui bien dirigées, fourniraient des matériaux, des documents, à l'histoire sociale, à l'histoire des techniques, à l'histoire de l'économie rurale, à l'histoire de la famille, à l'histoire du quotidien, à l'histoire de la santé, à l'histoire psychologique, à l'histoire du langage.

On voit bien les directions possibles d'une politique de développement : mais on n'est pas toujours conscient des possibilités considérables de croissance ; une réflexion prospective devrait être entreprise (44). Quel devrait être le développement de la discipline en l'an 2000 — c'est tout proche — ou l'an 2020 ? Comment seront à cette date organisées les équipes de collecte de témoignages ? Quelles seront les structures (scientifiques, administratives, financières) ? Les besoins actuels sont considérables : or l'on constate qu'on a certaine peine à bâtir de tels projets, à obtenir les décisions de financement (45), à faire comprendre les différences entre archives orales et histoire orale ; l'utilisation immédiate — et sans précautions — du témoignage a beaucoup déçu (46), elle a parfois provoqué de vives querelles (l'histoire orale suscite encore, et à juste titre, beaucoup de méfiance chez les responsables d'institutions ou d'organismes) (47). Il manque un programme, une doctrine en ce domaine. Une réflexion d'ensemble mériterait d'être établie, pour sauvegarder ce capital de mémoire, car c'est un domaine où la programmation, la continuité de l'effort sont indispensables.

J. C.

(44) La prospective permet de définir les objectifs prioritaires, de montrer les failles du système actuel.

(45) Rappelons que si l'on veut avoir de bons entretiens, il faut qu'ils soient bien préparés, ce qui suppose que le personnel soit recruté à un niveau convenable, et bien payé (n'oublions pas que la feuille d'impressions, rédigé par le responsable de l'entretien, a souvent une certaine importance pour interpréter plus tard le témoignage). Et deux heures d'entretien sont plus fatigantes que deux heures de cours.

(46) On est beaucoup déçu également par les « témoignages » apportés dans les colloques par telle ou telle personnalité, souvent imprécis, biaisés et peu utilisables.

(47) Il faut faire saisir aux responsables que les archives orales ne relèvent pas de l'ethnographie ou de la sociologie, que les buts sont proprement historiques, c'est-à-dire de fournir des documents, des matériaux aux historiens futurs, et que les objectifs de l'entretien ne sont pas influencés — ou biaisés — par tel « préjugé » ou telle hypothèse de travail sociologique (par exemple, les sociologues interrogent sur les « grands parents », parce qu'ils ont le souci d'étudier la mobilité sociale — ce n'est pas le cas des archives orales).

(48) Notons qu'au Congrès international des Archives en 1988, le Président de la République a souligné l'importance des archives orales...